

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 08 novembre 2007

Etaient présents : M. Emorine, Mme Sangiorgio, M. Daillet, Mmes Lemoine, Bouillot, MM Sullo, M. Charlier (questions 1 et 2) Martin, Mmes Jasicki, Charrier, M. Marizy, Mmes Reby, Ferreira, MM Taiclet, Savetier, Mmes Suchet, Krivopissko, Pelletier, MM Chaillet, Rouvray, Mme Buttignol

Absents et excusés : M. Bernardon a donné pouvoir à M. Sullo
M. Charlier a donné pouvoir à M. Emorine (à partir de la question 3)
M. Boyer a donné pouvoir à Mme Jasicki
Mme Forgeron a donné pouvoir à Mme Bouillot
M. Ambrosioni
Mme Givry a donné pouvoir à M. Daillet
M. Clair
M. Vernay a donné pouvoir à Mme Charrier
M. Rey a donné pouvoir à Mme Buttignol

Madame Sangiorgio a été nommée Secrétaire.

L'ordre du jour est modifié du fait que Monsieur LAGRANGE, 2^{ème} Vice Président de la CCM, arrivera vers 19 h 30.

1°) Approbation du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2007.

Le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2007 est adopté à l'unanimité.

2°) Rapport annuel de la CCM (exercice 2006) sur les collectes et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur VANNIER, 8^{ème} Vice Président de la CCM, présente le rapport et donne les éléments essentiels :

- 55 347 tonnes ont été réceptionnées, soit + 2,92 % par rapport à 2005.

- environ 31 000 tonnes résultant de la collecte sélective
- environ 24 000 tonnes apportées en déchetterie.

Les travaux d'entretien ont conduit à l'arrêt des filières de traitement :

- tri mécanique et compostage : 10 jours
- préparation au recyclage : 5 jours
- fermentescibles : 69 jours

En 2006, la société est restée classée ISO 14 001 (renouvellement en octobre 2006) ce qui démontre la qualité de l'outil.

Aucun appel pour émission d'odeurs en 2006 ; cependant, la plus grande vigilance reste nécessaire.

Le projet de mise en place d'un bassin d'homogénéisation des rejets aqueux a fait l'objet d'une étude avec les services communautaires et l'exploitant de la station d'épuration de Torcy ; coût environ 250 000 euros.

Déchets réceptionnés :

+ 3,92 % par rapport à 2005 (39 010 tonnes en 2006 contre 37 451 tonnes en 2005).

Les fermentescibles ont augmenté de + 14,45 %

Préparation au recyclage :

- 1,79 % par rapport à 2005.

+ 9,88 % pour les papiers / cartons.

Tableau de performance :

Elles sont calculées sur la base de 92 292 habitants triés (70 000 en 2005) puisque le tri vertical a été ajouté.

Les papiers représentent 33,82 kq/hab/an, les verres : 33,72 kq/hab/an.

Valorisation biologique :

Une modification des procédés a été mise en place pour répondre aux exigences de la version 2006 de la norme NFU 44 051.

Tri mécanique – compostage / fermentescibles :

La filière a traité 21 623 tonnes en 2006 contre 20 141 en 2005.

Le taux de refus 2006 s'établit à 52,3 % pour 47,46 % en 2005.

448 tonnes d'acier et 20 tonnes d'aluminium ont été produites.

La vente du compost a porté sur 6 707 tonnes.

Compostage des déchets d'espaces verts :

La filière a reçu 8 289 tonnes qui ont été broyées sur site, contre 7 926 en 1005.

La commercialisation a porté sur 1 721 tonnes.

Données économiques :

CMR a assuré le traitement de 55 347 tonnes de déchets contre 53 776 en 2005, soit une augmentation de tonnage de 2,92 %.

Le montant facturé à la CCM s'élève à 7 346 363 euros TTC, soit un coût à la tonne légèrement inférieur à 133 euros TTC.

Un avenant a été signé avec CMR pour modifier les ristournes, ce qui a permis de baisser le coût.

Les charges d'exploitation s'établissement à 8 515 373 euros en 2006 (7 675 624 euros en 2005).

Le tri sélectif dans le vertical a été mis en place au cours du 2^{ème} semestre 2006. La collecte se fait en container et doit être revue avec les bailleurs sociaux.

Au 1^{er} janvier 2008, accueil de 2 nouvelles collectivités au sein de la CCM : la collecte sera effectuée en 2 flux.

A l'avenir, une harmonisation de la collecte sera à prévoir sur tous les secteurs.

Le plan départemental se met en place à l'initiative du Conseil Général. Une réflexion doit être menée avec les structures existantes du Charollais et de l'Autunois. Cela permettrait de diminuer le coût de la tonne pour le traitement ; cependant, la CCM souhaite :

- le maintien de maîtrise de l'outil
- l'accueil dans des conditions parfaites.

Le Maire remercie A. VANNIER et ouvre le débat.

A. SULLO : "la capacité de CMR permettra-t-elle d'accueillir les déchets d'autres structures."

A. VANNIER : "il s'agirait d'accueillir les ordures ménagères résiduelles du SMEVOM du Charollais (34 000 tonnes). Cela supposerait l'installation d'une 2^{ème} Broyeuse, dont la livraison intervient 2 à 3 ans après la commande."

B. CHAILLET : "dans cette hypothèse, des déchets ultimes iront à la décharge de Torcy, laquelle a des limites."

A. VANNIER : "le plan départemental prévoit qu'un Centre d'Enfouissement Technique pourrait fermer prochainement ou dont la capacité serait augmentée. Celui de CMR est opérationnel jusqu'en 2014. Celui de Granges a une très longue capacité d'accueil. Les OM résiduelles de la CCM pourraient être envoyées à SITA Torcy ou à Granges. Une tonne de déchets ultimes est facturée 52 euros HT."

B. CHAILLET : "quels sont les moyens pour réduire les odeurs ?"

A. VANNIER : "une étude est en cours avec un cabinet spécialisé, mais il est évident que l'augmentation des capacités d'accueil conduira à prendre ce problème très au sérieux dans de brefs délais."

Le Maire remercie A. VANNIER.

3°) Rapport annuel de la CCM (exercice 2006) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Maire donne la parole à M. GAUMET, 6^{ème} Vice Président de la CCM chargé de présenter le rapport.

A/ Le service de l'eau potable.

La longueur totale du réseau est de 1 419 kilomètres dont 349 kilomètres de branchement.

Le rendement du réseau est en légère augmentation par rapport à 2005 : 78,3 %. Le nombre de fuites sur canalisation et branchements, les purges représentent 21,7 %.

En 2006, 6,7 km de canalisations ont été renouvelées et 414 branchements plomb ont été changés.

Augmentation des clients de 0,9 % suite à individualisation des compteurs dans les collectifs.

La consommation d'eau est stable par rapport à 2005.

9 600 interventions chez les clients en 2006.

Aspect social : 1 951 demandes d'échéancier pour les règlements. Les impayés représentent 0,65 %. En 2007, une charte de solidarité sera négociée pour éviter les coupures (350 en 2006).

Qualité de l'eau : les contrôles sont effectués par la DASS. 99,9 % des analyses sont bonnes.

Les réclamations portent principalement sur la couleur. Durant l'été 2006, la DASS a découvert des chironomes et des pseudomonas lors des analyses de contrôle, sur le réseau de Montceau-les-Mines. Un plan qualité a été mis en œuvre avec les services de l'Etat et Véolia. La surveillance des ressources a conduit à :

- une augmentation des analyses bactériologiques
- une augmentation de la chloration
- un nettoyage de l'intérieur des canalisations
- la protection des ressources.

Pour éviter le retour de l'eau des puits dans les canalisations, des clapets anti-retour sont installés. Le réseau interne de l'hôpital a été rénové.

Le marché des travaux d'amélioration de l'usine de la Sorme a été attribué en 2006.

Une étude de l'eau et des sédiments de la Somme a été effectuée.

Suite aux problèmes de l'été 2006 sur la zone sud, la CCM a demandé à Véolia des efforts supplémentaires en termes de financement et de résultat :

- renforcement des procédures d'intervention
- rénovation du patrimoine (réseaux, réservoirs ...)
- modélisation des réseaux d'eau potable
- renforcement de la surveillance, de la protection des ouvrages, des traitements et programmes d'entretien.

B / Le service de l'assainissement.

Trois usines (Blanzly, Montceau, Torcy) ont été modernisées pour traiter le phosphore. Il reste quelques petites usines à relier aux grandes.

Mise en œuvre de la préservation du lac de Torcy.

Surveillance et télésurveillance des postes de relèvements.

Gestion des boues des stations d'épuration pour valorisation agricole.

La CCM intervient à la demande des Maires pour la vérification de l'assainissement non collectif. Le service public aidera les privés qui souhaiteront se mettre aux normes. Pour cela une taxe devrait être instaurée en règlement du service rendu.

C/ Prix.

Le prix a diminué de 12 % en 2000. Jusqu'en 2012, il augmentera en fonction de l'inflation. Cependant les taxes de l'agence de l'eau subiront une hausse plus importante.

Actuellement, le m3 coûte 3,43 euros (on traite de l'eau de surface et on entretient plus de 1 000 km de canalisations).

Un avenant sera passé avec Véolia de façon à obtenir un meilleur renouvellement des réseaux. En 2012, toutes les améliorations faites dans les usines conduiront à un coût complémentaire.

M. CHAILLET demande l'état d'avancement du changement des branchements plomb.

M. GAUMET signale que 414 ont été changés en 2006 et que la fin des travaux est prévu dans 5 ans.

M. CHAILLET expose un cas à BLANZLY, à savoir qu'en cas d'orage, le réseau de collecte des eaux usées est dépassé.

M. GAUMET répond qu'on n'est pas sûr d'apporter une solution avec des tuyaux de gros diamètre car en cas de phénomène climatique on est désarmé.

M. SULLO évoque le problème des assainissements individuels et demande si la CCM ne sera pas obligée, à terme, d'aider les gens à se mettre en conformité. Dans certaines zones, il faudrait interdire de bâtir ou apporter des aides financières.

M. GAUMET précise qu'au niveau technique des progrès sont réalisés.

Quant aux aides, certaines agences de l'eau en apportent. C'est un choix des élus.

Le Maire signale que la CCM s'est posée la question pour accorder des aides mais c'est difficile de trouver la bonne formule.

Monsieur LAGRANGE intervient pour signaler que lors de l'élaboration du PLU, il a été tenu compte des zones où il n'est pas possible d'installer l'assainissement collectif.

Monsieur SULLO comprend fort bien mais demande de réfléchir pour les cas particuliers.

Monsieur LAGRANGE évoque la possibilité d'étudier des solutions mixtes.

Le Maire remercie Monsieur GAUMET pour son intervention.

4°) Présentation du rapport d'activité 2006 de la CCM.

Monsieur LAGRANGE, 2^{ème} Vice Président de la CCM, salue l'Assemblée et présente le rapport d'activité 2006, lequel rappelle les compétences de la Collectivité et les événements de l'année dernière.

Les services apportés par la CCM :

- renforcement de la proximité auprès des habitants et des Communes.
Le n° vert à disposition des particuliers et des communes a permis de traiter de nombreuses demandes.
Le service de déneigement est assez performant.
- les déchets ménagers : la généralisation du tri sélectif a été lancée en juin 2006, ce qui a conduit 12 000 nouveaux foyers en habitat collectif à participer à cette action.
- les transports : la CCM est toujours à la recherche d'une meilleure qualité du service. Avec la mise en route du service de transports à la demande, elle a adapté son réseau aux besoins des usagers.
- urbanisme : 2 gros chantiers, le site industriel du Creusot et les équipages à Montceau.

De nombreux investissements sont réalisés dans les communes pour embellir et moderniser le cadre de vie (voirie, parking ...).

- habitat et rénovation urbaine : les grands chantiers au Creusot, Torcy et Montceau vont contribuer à la transformation de ces villes.
- Aide de la Communauté en direction de la jeunesse (cohésion sociale).
- Economie : création de 250 emplois dans les 3 dernières années. Le taux de chômage a baissé, même si reste élevé. MICHELIN emploie près de 1 600 personnes. Le tissu commercial s'est développé sur les secteurs de Montceau et du Creusot.
- Actions valorisées dans la culture et le tourisme.

L'évolution de la dette est maîtrisée. On est dans une période où le coût du panier du Maire augmente et où la pression fiscale ne peut combler la différence. Cela conduit à faire des choix pour le budget d'autant plus que le plafonnement de la TP bloque une ressource essentielle de la CCM.

En 2007 : négociation du contrat d'agglo, élaboration de l'agenda 21 qui sera présenté au Conseil de Communauté début 2008.

Les Communes devront valider avant fin 2007, les adhésions de Gévelard et Saint-Sernin.

Une étude de l'organisation du territoire sous forme de pays est en cours (Autunois, Communautés de Communes ...).

Le Maire remercie M. LAGRANGE et ouvre le débat.

M. CHAILLET : "on a parlé de Saint Laurent d'Andenay."

M. LAGRANGE : "2 Communes sont candidates : Saint Laurent d'Andenay et Saint Firmin. Cependant, il ne sera pas possible d'accepter toutes les demandes. En effet, la CCM ne doit pas récupérer des milliers de km² d'espaces ruraux."

Le Maire précise que Saint-Laurent-d'Andenay est un cas particulier et que c'est anormal que cette Commune ne soit pas entrée dans la CCM à l'origine.

M. CHAILLET : "le GIP de l'Ecomusée de la CCM.

Le Maire signale qu'il y a 3 directions dont une inclus le Musée de la Mine – l'Association la Mine et les Hommes est adhérente au GIP.

5°) Rapport annuel du délégataire du réseau du transport public urbain (exercice 2006).

Le Maire présente ce rapport.

- Le personnel.

Le personnel de conduite RSL affecté au réseau de CTC était de 34 conducteurs dont 14 femmes.

Le personnel de structure était de 7 personnes et 3 contrôleurs.

- Le matériel roulant.

La Communauté a mis à la disposition de CTC 23 bus de grande capacité, 4 de capacité intermédiaire et 4 minibus.

- La tarification.

Au 1^{er} septembre 2006, le ticket à l'unité a été augmenté de 1,05 euros, les prix des n'ont pas été revalorisés.

- Les ventes.

Les ventes par titre ont augmenté de 0,32 % par rapport à 2005.

- Les recettes.

Le total des recettes s'est élevé à 1 541 718 en 2006, soit + 0,22 % par rapport à 2005.

Le réseau est à forte connotation scolaire puisque les recettes scolaires représentent 74,75 % des recettes totales.

- Les voyageurs.

Le nombre de voyages effectués en 2006 s'élève à 2 164 570 sur l'ensemble de la Communauté.

- L'offre kilométrique.

Pour les lignes régulières par autobus, l'offre kilométrique de base est de 1 333 039 km, l'offre kilométrique réelle est de 1 314 1444 km.

- La fraude.

En 2006, 50 138 voyageurs ont été contrôlés, 125 PV ont été émis. Le taux de fraude est de 0,25 %.

Il est difficile d'améliorer le service compte tenu de la configuration de la CCM.

Monsieur DAILLET demande si la CTC a eu une réflexion pour le transport du personnel ouvrier d'une Commune à l'autre.

Le Maire répond que la CTC et la CCM se sont penchées sur cette question mais qu'il est nécessaire de trouver la concordance entre les horaires des usines et les lignes de transports existants. Il signale que le co-voiturage est une bonne formule.

Monsieur LAGRANGE précise que le Conseil Général proposera un meilleur maillage du territoire départemental grâce à une augmentation du nombre de lignes. la CCM, quant à elle continuera à adapter son réseau aux besoins des usagers.

6°) Rapport annuel de Creusot – Montceau Networks, délégataire du service public de télécommunication haut débit (exercice 2006).

Le Maire signale que le rapport décrit les principales actions engagées par Creusot Montceau Networks au niveau technique et commercial dans le cadre de l'exploitation du réseau de la CCM.

15 sites supplémentaires ont été raccordés en 2006 et 7 études de raccordement (dont Blanzly Espace) ont été réalisées.

Une extension du réseau a été effectuée pour le raccordement de BSE à Blanzly.

Un incident s'est produit en Juillet 2006 au moment de la réalisation du parking du quartier des Equipages à Montceau-les-Mines. il n'a pas provoqué de coupure du réseau.

NB : les rapports sont consultables en Mairie.

7°) Remboursement de frais à la Commune par le Syndicat Intercommunal du Vernoy.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la participation 2007 aux frais engendrés par le fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Vernoy à la somme de 2 000 euros.

8°) Attribution de prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les prix figurant sur le document en annexe, au concours des maisons fleuries 2007.

Sont récompensées :

- personnes pour le concours de printemps
- personnes pour le concours d'été

pour un montant de 940 euros.

9°) Subventions 2007

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 200 € au Club de Voile Montceau-Blanzly ;
- 2 268 € à l'Association du Mémorial de Saône-et-Loire des Morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie pour participation aux travaux de remise en état de l'éclairage du Mémorial ;
- 310 euros à la FNACA.

10°) Acceptation d'indemnités versées par les Assurances.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les indemnités suivantes :

ASSURANCES	OBJET	MONTANT
SMACL	Cosec – bris de vitres	1 286,66 - 244,00 franchise 1 042,66
GROUPAMA	Vitre arrière du tracteur –bris de glace	490,36
SMACL	Ecole Primaire L. Aubrac bris de vitre	324,55 - 230,00 franchise 94,55

11°) Budget Primitif 2007 – Décision Modificative n°2.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les ouvertures et transferts de crédits suivants :

A – Section de fonctionnement.

1 – Dépenses.

Article 6574	Subvention	F 212	+ 450,00	(Ecole René Picard)
Article 6574	Subvention	F 40	+ 1 200,00	(Club de voile)
Article 6574	Subvention	F 025	+ 2 268,00	(Ass. Mémorial)
Article 6574	Subvention	F 025	+ 310,00	(FNACA)

2 – Recettes.

Article 6419	Remb. / rémunération	F 020	+ 4 228,00	
--------------	----------------------	-------	------------	--

B / Section d'Investissement

1 – Dépenses.

Article 2188	Autres matériels	F 211	+ 600,00	(Jeu Maternelle Charbonnière)
Article 2188	Autres matériels	F 311	- 900,00	(Inst. Musique EM)
Article 2188	Autres matériels	F 311	+ 1 100,00	(inst. Musique HM)
Article 2313	Travaux	F 211	+ 3 500,00	(Mat. L. Aubrac)
Article 2313	Travaux	F 422	+ 4 000,00	(Maison Quartier)
Article 2313	Travaux	F 64	+ 700,00	(Halte Garderie)
Article 2313	Travaux	F 212	+ 1 100,00	(Ecole Jean Régnier)
Article 2313	Travaux	F 251	+ 500,00	(Rest. Enfants)
Article 2313	Travaux	F 020	+ 2 400,00	(Atelier Bâtiments)
Article 2315	Travaux	F 814	+ 5 000,00	(Eclairage Public)
Article 2315	Travaux	F 822	+ 7 000,00	(Voirie)
Ligne 020	Dépenses imprévues		- 3 000,00	

2 – Recettes.

Article 10222	FCTVA	F 01	+ 22 000,00	
---------------	-------	------	-------------	--

12°) Questions diverses.

A – Contrat de la Responsable Développement Qualité.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte :

- de transformer le CDD de Madame CHIFFLOT, Responsable Développement Qualité en CDI à compter du 1^{er} janvier 2008, compte tenu de la nature des fonctions exercées par l'intéressée ; Madame CHIFFLOT remplit les conditions énoncées à l'article 15-1 de la loi n° 2005-843 du 26 Juillet 2005.

- de rémunérer l'intéressée sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, à compter du 1^{er} novembre 2007 (rémunération actuelle calculée sur la base du 7^{ème} échelon).

B – Régime Indemnitare de l'Educatrice de Jeunes Enfants, Responsable de la Halte Garderie.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer la prime de Madame Patricia LOTH à 13 % du salaire brut, compte tenu des responsabilités exercées par l'intéressée et de sa mission dans la préfiguration de la structure multi-accueil.

C – Ecole Maternelle de la Charbonnière – Transport des enfants trajet école / restaurant d'enfants René Picard.

En 2003 et en 2004, un service de transport avait été mis en place, du 15 novembre année n au 15 mars année n+1.

CM du 10.10.2005 : reconduction du service en 2005 / 2006 (du 15.11.2005 au 15.03.2006) et pour les années scolaires futures.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les dates de mise en place du service de transport, à savoir du 01 novembre année n au 31 mars année n+1.

Les élèves seront transportés par taxi ou par autocar si l'effectif le justifie.

Le coût des navettes par taxi s'élève pour 2007 / 2008 à 56 euros.

D – Vœu émis par le Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil de la réunion, cet après-midi, des élus de toute tendance politique et des avocats pour s'insurger contre la suppression du Tribunal d'Instance et du Conseil de Prud'hommes de Montceau-les-Mines.

Les justiciables seront obligés de se rendre au Creusot ou à Chalon ; pour Sanvignes, ce sera Mâcon au lieu de Charolles.

Le Maire soumet un vœu au Conseil Municipal. Monsieur CHAILLET signale que l'opposition votera avec la majorité.

"Le Conseil Municipal de Blanzly réuni le 8 novembre 2007 tient à exprimer son profond désaccord au sujet de la mise en place de la réforme de la carte judiciaire engagée par le gouvernement.

Il est en effet particulièrement dommageable que cette réforme se fasse, comme d'autres, en fonction des seuls critères comptables et budgétaires sans prendre en compte l'intérêt du justiciable.

Le Bassin Minier possédait un tribunal d'instance et un conseil de Prud'hommes.

L'activité importante du tribunal d'instance le classait au 3ème rang départemental en nombre d'affaires +traitées alors qu'une partie importante de l'agglomération montcellienne était artificiellement rattachée au tribunal de Charolles. Cette anomalie aurait due, en tout état de cause, être corrigée par le maintien du Tribunal d'instance de Montceau-les-Mines en le renforçant.

Par ailleurs, le conseil des Prud'hommes joue un rôle important dans le bassin minier.

Dans ce bassin minier, la justice était jusqu'ici rendue dans un vrai palais de justice, de construction relativement récente, facilement accessible et bien équipé.

Les éléments d'information parus dans la presse nationale font état de la suppression de près de la moitié des tribunaux d'instance, ce qui laisse d'ailleurs apparaître le caractère purement factice de la prétendue concertation engagée à l'échelon départemental.

La suppression des tribunaux d'instance ne peut qu'accentuer la surcharge des tribunaux qui, faute de moyens et de personnel suffisants, ne peuvent aujourd'hui faire face à l'examen des dossiers qui leur sont soumis.

Dans ce contexte, les élus du Conseil Municipal de Blanzly, à l'unanimité, affirment leur attachement à une justice de proximité, efficace et accessible pour tous nos concitoyens, notamment les plus fragiles.

Ils souhaitent donc :

- que soient maintenus à Montceau-les-Mines le tribunal d'instance et le conseil des Prud'hommes,
- que soient renforcés des services d'accompagnement du Ministère de la justice et notamment ceux de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse,
- que soit réaffirmée la présence du Parquet dans le travail mené par les acteurs locaux au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bassin Minier."

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ce vœu.

E – Tarifs publics 2008.

La réunion d'harmonisation des tarifs s'est tenue cet après-midi.

Certains tarifs (concessions, redevances funéraires, droits de place...) augmenteront de 2 %.

Les tarifs d'autres prestations seront évoqués lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.